



# PARTIE 5 COMMENT METTRE EN PLACE UN VOLET « INONDATION » DANS SON PCS ?

La mise en place d'un volet spécifique inondation dans son PCS passe par différentes étapes afin de s'assurer de son caractère opérationnel. Il est ainsi conseillé de structurer les étapes du projet, phase par phase, pour aboutir à des plans d'intervention gradués prenant en compte pour chaque phénomène d'inondation susceptible d'impacter le territoire les capacités d'anticipation possibles, la liste des actions à réaliser, les outils à utiliser et les partenaires à associer à la démarche.

## ► 5.1. STRUCTURER LES ÉTAPES DU PROJET

Il est conseillé, pour réaliser le volet inondation de son PCS qui soit le plus opérationnel possible, de suivre les quatre étapes suivantes.

### ÉTAPE 1.

#### CONSTRUIRE SON PROJET DE VOLET SPÉCIFIQUE INONDATION

FICHE A Évaluer son niveau de préparation

FICHE B Recenser et connaître le rôle des acteurs du territoire

### ÉTAPE 2.

#### DÉFINIR LE RISQUE INONDATION DU TERRITOIRE ET COMPRENDRE L'ANTICIPATION POSSIBLE

FICHE C Diagnostiquer le risque sur le territoire pour une approche « gestion de crise »

FICHE D Organiser l'anticipation des phénomènes

### ÉTAPE 3.

#### PLANIFIER LA RÉPONSE OPÉRATIONNELLE

FICHE E Élaborer la réponse opérationnelle

FICHE F Développer des outils pour le Poste de Commandement Communal

### ÉTAPE 4.

#### PRÉPARER LES ACTEURS DU TERRITOIRE

FICHE G Partager la connaissance du risque, la réponse opérationnelle associée et les retours d'expérience

## ► 5.2. IMPLIQUER LES PARTENAIRES DANS LA DÉMARCHE

Réaliser ou réviser le volet « inondation » de son PCS nécessite une implication large de différents acteurs en lien avec la commune pour la prévention et la gestion des risques.

Ce travail partenarial et participatif est une réelle opportunité de consolider le réseau, de mieux comprendre l'articulation et les synergies entre acteurs avant, pendant et après la crise. Il permet des échanges de données (zones inondables, caractéristiques des enjeux exposés, annuaires...) et de pratiques de nature à optimiser les diverses planifications en jeu et de gagner en efficacité pour gérer une crise future.

Parmi les acteurs à associer, on distingue :

- les partenaires pouvant apporter des compétences et des données spécifiques sur l'inondation pour la phase de planification tels que les syndicats de rivières et services de prévision des crues, Météo-France, le référent départemental inondation (RDI) des Directions Départementales des territoires (DDT) et de la Mer (DDTM), des experts tels que l'ONF-RTM en territoire de montagne, des intercommunalités et autres porteurs de la GEMAPI (Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), des gestionnaires d'ouvrages hydrauliques, des services de secours et de sécurité (sapeurs-pompiers, gendarmerie nationale et police nationale notamment) et des gestionnaires de réseaux ;

- l'ensemble des acteurs du territoire communal devant se préparer à faire face à l'évènement en cohérence avec le volet « inondation » du PCS (population, gestionnaires d'Établissements Recevant du Public (ERP), campings, établissements d'enseignement, gestionnaires de réseaux...);
- l'ensemble des partenaires en coordination avec la commune pour gérer l'évènement (préfecture, associations agréées de sécurité civile...).

Quelques partenaires clés sont mentionnés ci-après. La liste n'est pas exhaustive et doit être adaptée au contexte local.

### ! IMPORTANT

*La création ou le renforcement du réseau d'acteurs et de partenaires en amont d'une crise lors de l'élaboration du volet « inondation » du PCS est une opportunité à ne pas manquer. C'est aussi l'occasion de développer une vision plus large du risque à l'échelle intercommunale ou du bassin versant. Cette démarche doit permettre, au-delà de l'échange de données, d'identifier les liens opérationnels, les solidarités et les interactions possibles pour anticiper et faire face à une inondation. Au-delà du travail de planification, la mobilisation du réseau peut être entretenue grâce aux exercices.*

### ÉCHELLES TERRITORIALES CONCERNÉES

	Commune	Intercommunalité	Bassin versant	Département
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Population</li> <li>► Associations citoyennes et comités de quartier</li> <li>► Réserve communale de sécurité civile</li> <li>► Services municipaux</li> <li>► Gestionnaires d'enjeux sensibles et stratégiques</li> <li>► ....</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Communes voisines</li> <li>► EPCI</li> <li>► Porteurs de GEMAPI</li> <li>► ...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Syndicat de rivière ou de bassin</li> <li>► EPTB</li> <li>► Porteur d'un PAPI</li> <li>► Porteur de la SLGRI</li> <li>► ...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Préfecture</li> <li>► DDTM</li> <li>► SDIS</li> <li>► Gestionnaires de réseaux</li> <li>► Experts : Météo-France, SPC, ONF-RTM</li> <li>► Associations agréées de sécurité civile</li> <li>► ...</li> </ul>